



Communiqué de presse

– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Allier croissance durable et performance : Boralex annonce son plan stratégique et ses objectifs financiers à l'horizon 2030

Poursuite d'une croissance organique soutenue au Canada, dans certains États américains, en France et au Royaume-Uni à partir d'un portefeuille de projets et chemin de croissance de haute qualité de 8 GW

Montréal (Québec), le 17 juin 2025 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce son plan stratégique et ses objectifs financiers à l'horizon 2030.

Faits saillants de la Stratégie 2030

- **Accélération de la croissance organique**, à partir d'un portefeuille de projets et chemin de croissance de haute qualité.
- **Maintenir une gestion financière disciplinée** avec des indicateurs précis sur les rendements attendus, un solide bilan, une flexibilité et agilité en matière de financement et l'introduction d'un objectif de croissance des flux de trésorerie par action.
- **Trois piliers simplifiés** : croissance, efficacité et différenciation à long terme.
- **Deux marchés en forte position de leadership** : le Canada, avec un fort potentiel de croissance au Québec et en Ontario, et la France, avec un fort potentiel d'optimisation des revenus et des flux de trésorerie liés aux actifs en exploitation.
- **Deux marchés en expansion** : certains États américains, dont l'État de New York en solaire, et le Royaume-Uni, par le développement d'une plateforme de croissance à long terme.
- **Augmentation de la durée moyenne résiduelle pondérée des contrats** ¹ de 11 ans en 2024 à 14 ans en 2030.
- **Maintenir le rythme de croissance : doubler la puissance installée** ² chaque 5 ans dans un environnement de travail diversifié, inclusif et responsable visant une trajectoire net-zéro d'ici 2050.

« Nous sommes très fiers de présenter les résultats de notre exercice de planification stratégique à horizon 2030. Dans un contexte où le risque climatique demeure un des principaux risques d'affaires à l'échelle mondiale, notre stratégie vise à allier croissance durable et performance par la production d'une énergie renouvelable et abordable. En exécutant ce plan, nous tirons le plein potentiel de notre modèle d'affaires lequel nous permettra de saisir un maximum d'opportunités dans les quatre marchés où nous sommes déjà actifs et où la demande en énergie renouvelable est en forte croissance », a déclaré le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre.

« Cette croissance, soutenue par un portefeuille de projets en développement et chemin de croissance de 8 GW, se fera de façon disciplinée et continuera de cibler la mise en place de contrats de vente d'électricité à long terme avec une clientèle de plus en plus diversifiée. D'ailleurs, l'augmentation de la durée moyenne résiduelle pondérée de nos contrats de 11 à 14 ans nous permettra de mettre en place des structures de financement des plus compétitives et de réinvestir ces fonds garantis à long terme dans un plus grand nombre de projets rentables au cours des prochaines années », a ajouté monsieur Decostre.

La Stratégie 2030 de Boralex s'inscrit dans une perspective de création de valeur à long terme, puisqu'elle permettra d'investir judicieusement dans des projets qui verront le jour non seulement au cours des cinq prochaines

¹ La durée résiduelle moyenne comprend aussi les contrats non activés concernant les sites nouvellement mis en service.

² La puissance installée tient compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où Boralex détient le contrôle. De plus, elle tient compte de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

années, mais également dans les années suivantes, reproduisant l'approche adoptée dans le plan stratégique 2021-2025. La Stratégie 2030 s'appuie sur les importants efforts déployés au cours des cinq dernières années dans la création d'un portefeuille de développement de haute qualité permettant d'établir des cibles de croissance entièrement organiques sur lesquelles nous avons un plus grand contrôle et par le fait même un niveau de risque moins élevé que le plan précédent qui comptait sur une contribution prévue importante de transactions de fusions et acquisitions.

Objectifs financiers et principaux indicateurs d'affaires 2025-2030 ³

Objectifs financiers 100 % organiques

- Taux de croissance annuel composé (TCAC) ⁴ du résultat d'exploitation de 12 % à 14 %, du BAIIA(A) consolidé ⁴ de 7 % à 9 % et du BAIIA(A) combiné ⁴ de 8 % à 10 %.
- TCAC des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation par action ⁴ et des flux de trésorerie discrétionnaires par action ⁴ de 8 % à 10 %.

Principaux indicateurs d'affaires

- Investissements totaux prévus ⁴ de 6,8 milliards de dollars plus 1,2 milliard de dollars pour des projets devant être mis en service après 2030.
- Taux de rendement interne (TRI) ⁴ sur investissements avec levier financier minimum de 10 % à 12 % ajusté pour les risques spécifiques par région et par technologie ainsi que les changements dans le coût du capital.
- Ratio de distribution ⁴ de 20 % à 40 % des flux de trésorerie discrétionnaires.

« Boralex poursuivra sa croissance en appliquant la même discipline financière qui a fait son succès au cours des dernières années. Nous serons encore plus agiles en diversifiant davantage nos sources de financement. Cela passera notamment par une approche proactive en recyclage de capital pour nos actifs les plus matures ou représentant un haut potentiel de création de valeur et par l'évaluation de partenariats dans des projets de plus grande envergure », a déclaré le vice-président principal et chef de la direction financière de Boralex, Bruno Guilmette.

« Nos objectifs financiers 100 % organiques représentent le grand potentiel que l'on peut tirer de notre portefeuille de projets en développement et de notre chemin de croissance, qui a presque triplé au cours des cinq dernières années. Nous introduisons également dans ce plan un objectif de croissance de nos flux de trésorerie discrétionnaires par action, une mesure alignée avec les attentes des investisseurs et avec la rémunération variable de nos employés. Nous sommes donc très confiants que ces objectifs, jumelés à notre discipline, permettront à Boralex de créer un maximum de valeur pour ses actionnaires et pour l'ensemble de ses parties prenantes », a ajouté monsieur Guilmette.

³ Pour plus d'informations sur les hypothèses clés et les facteurs de risques relatifs aux cibles du plan stratégique 2030, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

⁴ Le taux de croissance annuel composé, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action, les investissements totaux prévus et le taux de rendement interne sont des mesures financières supplémentaires. Le Combiné est une mesure financière non conformes aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Les flux de trésorerie discrétionnaires par action et le ratio de distribution sont des ratios non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. En 2024, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation se sont établis à 411 M\$, après ajustement pour exclure la variation du compte à payer liée à la contribution sur la rente inframarginale, soit un montant de 196 M\$. Cette variation s'explique principalement par un paiement effectué au cours du troisième trimestre de l'exercice. La contribution sur la rente inframarginale n'est plus applicable en 2025. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Journée de l'investisseur 2025

Boralex a présenté sa Stratégie 2030 et ses objectifs à un groupe d'investisseurs, d'analystes financiers et de banquiers réunis à Toronto. Cette présentation a également été diffusée en direct pour les partenaires d'affaires ne pouvant y assister en personne. Pour l'occasion, l'équipe de direction et des dirigeants régionaux ont présenté les grandes lignes et les objectifs financiers de la Stratégie 2030, les différentes opportunités et perspectives de croissance par région et technologie, ainsi que l'approche de l'entreprise en gestion des risques et de la durabilité. La rediffusion de l'événement et l'ensemble des documents de présentation sont disponibles sur le site internet de Boralex dans la [section Investisseurs](#).

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a augmenté de plus de 50 % et elle s'établit aujourd'hui à plus de 3,2 GW. Nous développons un portefeuille de projets en développement et chemin de croissance de 8 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.com. Suivez-nous sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise diverses mesures de performance. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs financiers couramment utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance opérationnelle et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à partir de ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS, ainsi que les autres mesures financières, permettent également aux investisseurs de mieux comprendre les fondements des décisions prises par la Société, car celle-ci s'appuie sur ces mesures pour ses décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Il est important de noter que ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des substituts aux mesures conformes aux IFRS. Elles sont principalement établies à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres entreprises portant des noms similaires. De plus, ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas auditées et présentent des limitations importantes en tant qu'outils d'analyse. Les investisseurs ne doivent donc pas les examiner isolément ni se fier excessivement aux ratios ou pourcentages calculés à partir de celles-ci.

Mesure financière spécifique	Utilité	Composition	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation et ses investissements dans les coentreprises et entreprises associées.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins : (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle ; (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) ; (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal ; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives ; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation, plus : (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Mesures financières non conformes aux PCGR - Ratios non conformes aux PCGR		
Mesure financière spécifique	Utilité	Composition
Flux de trésorerie discrétionnaires par action	Pour évaluer le montant qui sera disponible par action pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise ainsi que pour évaluer la performance des résultats d'exploitation. <i>Cible financière 2030</i>	Le montant des flux de trésorerie discrétionnaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation.
Ratio de distribution	Pour évaluer sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à financer son développement futur. <i>Indicateur d'affaire principal 2030</i>	Le montant des dividendes versés aux actionnaires de Boralex divisé par le montant des flux de trésorerie discrétionnaires.

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles	
Mesure financière spécifique	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires	
Mesure financière spécifique	Composition
Taux de croissance annuel composé (TCAC)	Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation par action <i>Cible financière 2030</i>	Le montant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisé par le nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation.
Investissements totaux prévus <i>Indicateur d'affaire principal 2030</i>	Les investissements totaux prévus représentent les sommes qui devront être investies pour construire le projet afin de permettre sa mise en service.
Taux de rendement interne (TRI) <i>Indicateur d'affaire principal 2030</i>	Le TRI est un indicateur de rentabilité qui mesure le rendement annuel moyen d'un investissement, en tenant compte des flux de trésorerie avec levier financier.

Hypothèses de l'information prospective

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des hypothèses et facteurs de risques à l'égard de l'information prospective figurant dans nos cibles stratégiques 2030.

Hypothèses de l'information prospective		
Informations prospectives	Hypothèses clés	Facteurs de risque les plus pertinents
Puissance installée 2030	Résulte uniquement de l'apport de projets organiques, excluant l'impact de transactions potentielles de fusion et d'acquisition.	Décalage dans le temps de la mise en service si l'obtention des permis requis est plus complexe et longue que prévu et si la société rencontre des enjeux liés à la disponibilité des matériaux.
Durée moyenne résiduelle pondérée des contrats 2030	Croissance de la puissance installée en fonction du plan stratégique et obtention des contrats ciblés pour les nouveaux projets qui seront mis en service.	Décalage dans la mise en service des projets organiques et conditions contractuelles différentes de celles initialement prévues.
Projets en construction	Investissements, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires prévus afin de respecter le TRI cible de 10 % à 12 % établi par la direction pour les projets en construction.	Variation possible des coûts de construction liés à la complexité des travaux, l'approvisionnement des matériaux et équipements et la disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire à la construction des projets.
Résultat d'exploitation et BAIIA(A) 2030	Prix des contrats de vente d'énergie ou des compléments de rémunération, proportion de la production vendue au prix marché, production annuelle anticipée, structure de coûts afin de supporter la croissance.	Compétition dans les appels d'offres, décalage dans la mise en service des projets organiques et la réalisation de transactions de fusions et d'acquisition, volatilité de la courbe des prix et conditions météorologiques impactant le volume total de production de la Société.
Flux de trésorerie par action 2030	Largement lié au BAIIA(A) prévu, à des financements de projets variant de 70 % à 80 % de l'investissement total prévu et au nombre d'actions en circulation.	Fluctuations possibles liées aux écarts de BAIIA(A) sur la cible prévue et aux conditions de marché pour le financement et l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de BAIIA(A) et de flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux soumissions pour de nouveaux projets de stockage et projets solaires, et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Renseignements

MÉDIAS

Camille Laventure

Conseillère principale, affaires publiques et communications externes

Boralex inc.

438 883-8580

camille.laventure@boralex.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot

Vice-président, relations avec les investisseurs et planification financière

Boralex inc.

514 213-1045

stephane.milot@boralex.com

Coline Desurmont

Directrice, relations avec les investisseurs

Boralex inc.

33 7 85 37 75 10

coline.desurmont@boralex.com

Source : Boralex inc.